



Centralisation énergétique : une idée si lumineuse ...



Introduction

Suite à la réunion d'information nationale à la Direction Générale (DG) du 31/01/2018¹, SOLIDAIRES Douanes Île-de-France avait demandé la réunion d'un Groupe de Travail (GT) interrégional pour étudier la déclinaison locale des préconisations de la DG en la matière.

A) Présents



1°) Représentants de la direction

La réunion était **présidée** par : Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, directeur interrégional. Il était **accompagné** de :

- pour les services **DI** : G. Hénon et P. Ottaviani, respectivement chefs de BOP et de PLI
- pour la **DR Paris** : JN Codevelle, chef de la division OPCO & CI,
- pour la **DR Paris-Est (DRPE)** : D. Arsenieff, directeur régional.
- pour la **DR Paris-Ouest (DRPO)** : A. Corail, directrice régionale et J. Mencacci, chef du PAE.



2°) Représentants du personnel

Les 5 organisations syndicales (OS) représentatives étaient présentes :

- CFDT,
- CGT,
- SOLIDAIRES,
- UNSA,
- USD-FO.



B) Préalable



1°) Propos

En propos liminaires, SOLIDAIRES douanes a dénoncé le parfum de Plan Stratégique Douanier (PSD) dans ces idées de centralisations quelles qu'elles soient.



2°) Réponse du président

De ses rencontres avec les services franciliens et plus particulièrement des pôles énergie, le DI a retenu la surcharge des missions, le mal-être des agents de ces pôles.

De plus, la DG préconise, fortement :

- l'interrégionalisation des missions gestion contrôle des 3 Taxes Intérieures de Consommation (TIC) sur le gaz naturel (TICGN), les charbons (TICC) et finale d'électricité (TICFE)
- et la régionalisation de la TICPE (ex-TIPP sur les hydrocarbures).

¹ Notre compte-rendu : <http://www.solidaires-douanes.org/Dialogue-de-sourds-et-methode-Coue>



Ordre du jour



A) Boissy-Saint-Léger

En complément de cette introduction, le DI précise que les discussions du jour ne concernent pas directement le pôle fiscalité de l'énergie de Boissy-Saint-Léger.

a) Le projet

Celui-ci, annoncé comme *performant* devrait néanmoins évoluer.

Face à l'inquiétude des agents suite à la convocation de ce GT, le DI annonce qu'il envisage la **création sur place** d'un service central national des remboursements partiels de TICPE pour les taxis.

b) Arguments

D'après ce que le DI en dit, cela n'aurait que **très peu d'impact sur les services en province** en charge de cette mission car seule l'Île-de-France dispose d'un service spécifique.

En plus de pérenniser les emplois à Boissy, ce service national justifierait l'occupation des locaux auxquels la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE, ex France Domaine) s'intéresse tout particulièrement.



B) La centralisation DI des « 3 TIC », au centre du GT

L'objectif de ce GT était bien d'exposer et de faire passer l'idée des centralisations interrégionale et régionale des TIC. Avec comme idée subsidiaire de stabiliser 3 pôles énergie des 3 DR.



1°) La justification : la course à l'échalote...

a) Imiter le(s) DI voisins

Pour le DI il n'est pas raisonnable de ne pas faire cette centralisation des 3 TIC alors que d'autres l'ont faite ou sont en train de la faire.

b) Se distinguer au national

En cas de nationalisation de cette mission, l'IDF ne serait pas en mesure de rivaliser pour récupérer le pôle national si le pôle interrégional n'existe pas.

c) Notre avis

Ce n'est pas la première fois que le DI évoque cette nationalisation, il est clair que l'idée est dans l'air. Même si, pour l'heure, F2 dément toute velléité dans ce sens.



2°) La future organisation : pour des économies budgétaires...

a) Localisation et effectifs

Partant de la situation actuelle des pôles fiscalités en IDF (hors Boissy) dont il remarque les sous-effectifs en réels, le DI préconise la création d'un pôle de fiscalité de l'énergie hors TICPE basé au Vitalis sous l'égide de la DR de Paris.

Il sera composé de 8 ou 9 postes pris sur :

- les Effectifs de Référence (ER) vacants des bureaux DRPO et DRPE où sont actuellement implantés les pôles fiscalité (Rungis, Trappes et Gennevilliers)
- et les deux ER/agents du pôle de Paris qui ne traite quasiment pas de TICPE.

b) Arguments

Cela présente « l'avantage » (pour le DI pas pour les bureaux...), de mener cette concentration sans suppression d'emplois et sans imposer de mobilité aux agents présents dans les pôles.

c) Notre avis

C'est aussi une façon d'épargner sur l'accompagnement social accompagnant les mobilités forcées. Que fait-on si des agents actuellement en poste veulent rejoindre le pôle interrégional ?



3°) Le cas Paris-Ouest : *ubuesque* !

A) Constat

Au passage, le DI pointe la situation ubuesque des deux pôles de la Direction Régionale de Paris-Ouest (DRPO) où :

- tous les effectifs liés à la mission fiscalité de l'énergie ont été implantés à Trappes (4 emplois pourvus sur 8 implantés),
- mais les missions fiscalité énergie de Gennevilliers sont toujours effectuées à ... Gennevilliers.

b) Décision

Il sera donc proposé lors d'un prochain CT de révision des effectifs de réimplanter 3 ER à Gennevilliers.



4°) Des (dé)raisons de la localisation

a) Attractivité de Paris

Quant au choix de mettre le pôle interrégional à l'intérieur dy Vitalys, au bureau de Paris-Principal, il s'explique par : l'attractivité de la résidence « Paris » dite plus forte que celles de Rungis, Trappes ou Gennevilliers.

Ce faisant, si on implantait le pôle dans l'une de ces résidences, on risquerait de ne pas réussir à pourvoir les ER !

b) Notre avis

Il n'est pas certain que le Vitalys soit tant que ça attractif.

L'administration sait mettre les moyens quand il le faut, puisque les recrutements sans concours actuels sont prévus pour combler ces fameuses vacances d'emplois.



5°) Paris-Aérospatiale : *une attention spéciale*

a) Le mot du DI

Le bureau de Paris Aérospatiale étant en train de fermer, il faut bien trouver des missions pour les agents de bonne volonté qui vont se retrouver désœuvrés !

b) Notre avis

C'est sympa pour les autres collègues, il fallait y penser avant de fermer le bureau... Pourquoi n'a-t-on pas trouvé des missions pour les autres bureaux qui ont fermé ? N'aurait-on pas pu mettre ce pôle à Cergy ou à Melun ? Ou à Trappes pour lequel on cherche des missions ?



6°) Les effectifs : *le DI concède les forts besoins...*

a) L'échange

Ici les **organisations syndicales** (OS) insistent pour maintenir (ou implanter) des effectifs pour la Gestion (de la fiscalité) et pour le Contrôle.

Le DI partage ce point de vue et précise même que ce secteur génère d'énormes perceptions, mais que l'indicateur F1 reste très faible.

b) Notre avis

SOLIDAIRES Douanes précise que cette « faiblesse » du contentieux tient surtout à la présence, jusque-là très forte, des services auprès des opérateurs de produits de l'énergie permettant d'éviter erreur ou fraude grâce à la pression et l'accompagnement exercés.

Pour les 3 autres TIC l'arrivée récente de la TICFE et l'explosion du nombre de dossiers de remboursement n'ont en effet pas permis d'investir le champ du contrôle.

■ ■ ■ C) Autres sujets



1°) La centralisation DR de la TICPE

Reste la centralisation régionale de la fiscalité pétrolière.

a) Contexte

L'IdF perçoit 25 % de la TICPE nationale. C'est un secteur important, compte tenu des enjeux fiscaux, avec des contrôles obligatoires et qui doit être réinvesti.

b) Enjeux

S'il existe déjà à Rungis pour la Direction Régionale de Paris-Est (DRPE), il doit être constitué sur l'un des deux bureaux accueillant un pôle à la DRPO (Gennevilliers ou Trappes). Le choix du DI n'est officiellement pas arrêté. Mais ça ne saurait tarder.

c) Décision (temporaire)

Pour le moment les 3 pôles franciliens en charge de TICPE sont :

- maintenus avec 3 ER à Trappes,
- l'ajout de 2 ER à Rungis
- et la réimplantation de 3 ER à Gennevilliers.

Soit 8 à 9 agents sur la mission TICPE.



2°) En lien, le SNRO en mode voltige

a) L'intention du DI

Au passage, on apprend que le DI ne souhaite pas conserver le rattachement du SNRO (service national des réseaux d'oléoducs) à la DSO (direction des services opérationnels de la DI IDF) en raison d'une logique organisationnelle.

Pour lui, une DI ne devrait pas piloter « en direct » des services opérationnels.

b) Notre réaction

Le DI s'est bien gardé de nous préciser le rattachement qu'il envisage. Mais le SNRO étant implanté géographiquement à Paris intra... on peut penser à un bonus supplémentaire pour la DR de Paris et la putative future direction OP/CO.

Conclusion

Notre avis général ? Cette énième réforme en Île-de-France n'est que l'application sournoise d'un peu plus de PSD dans l'interrégion :

- L'argument d'attractivité, très relative, du Vitalys pour récupérer l'éventuel service national de fiscalité énergie ne tiendra pas face aux autres pôles interrégionaux s'il n'est pas couplé à une compétence métier développée.
- Là encore on sacrifie la proximité des services aux opérateurs.
- C'est une manière discrète mais réelle de vider un peu plus les DR franciliennes périphériques de leurs substances et de fragiliser leur avenir

La centralisation est la porte ouverte au transfert de cette mission fiscale à la DGFIP au même titre que le réseau comptable.



Vos représentants SOLIDAIRES Douanes à ce groupe de travail : Florence GODOT et Baptiste ALAGUILLAUME. Pour plus de précisions, les contacter.